



Déclaration FSU 28 au CDEN du 6 mai 2014

**Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN**

Changer de premier ministre ne signifie pas changer de politique. Ainsi, le « pacte de stabilité » voté dans la douleur à l'Assemblée nationale n'est pas une bonne nouvelle pour les salariés et les retraités. Les efforts pèsent toujours sur les mêmes alors que les actionnaires continuent de « se gaver ». Le MEDEF, sentant le rapport de force en sa faveur, propose même de faire sauter la référence qu'est le SMIC. La politique consistant à faire des cadeaux au patronat n'a jamais fait diminuer le chômage ; elle a permis au contraire le développement de la précarité, la détérioration des conditions de travail, l'affaiblissement des services publics, l'atteinte aux droits sociaux et le recul du pouvoir d'achat des salariés (nous serons en grève le 15 mai prochain pour le dire stop au gel du point d'indice et pour des augmentations de salaires).

Ce CDEN qui présente la rentrée 2014 dans les écoles et les collèges se situe par conséquent dans un contexte d'austérité budgétaire. De plus, le calendrier des opérations de la préparation de la rentrée prochaine dans les écoles et les collèges s'est tenu à marche forcée. Dans les collèges les informations sont parvenues extrêmement tardivement et dans les écoles les opérations ont été décalées après le second tour des élections municipales. La FSU 28 dénonce de telles pratiques imposées par le ministère et demande que le temps des négociations entre les représentants des personnels et les pouvoirs publics puissent se tenir dans des délais raisonnables.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, en Eure-et-Loir, cette politique d'austérité se traduit par une dotation de 6 postes seulement pour 198 élèves de plus prévus à la rentrée 2014. Ce qui en soi est déjà nettement insuffisant (1 poste pour 33 élèves) rien qu'au titre de la démographie ! Dans ces conditions, le nombre d'ouverture de classes est insuffisant et le nombre de fermetures trop important.

Dans ce contexte, le « plus de maîtres que de classes » et la scolarisation des moins de 3 ans, éléments contenus dans la loi de refondation, apparaissent comme une variable d'ajustement. Et que dire du remplacement dans un état de délabrement sans nom, des RASED toujours insuffisants, de la formation encore à la traîne...

Ce sont nos collègues et les élèves que nous accueillons tous les jours qui vont en subir les conséquences dans des classes de plus en plus chargées.

Dans ce contexte la pagaille qui règne autour des rythmes scolaires ne facilite pas les relations entre les collègues et les parents d'élèves.

Suite au complément du décret « Peillon », pour les communes qui ont pris des délibérations pour maintenir les 4 jours que se passe-t-il ? Pour notre part, nous rappelons que ne sont pas les maires qui fixent les obligations de services des enseignants.

Les demandes de dérogations prévues dans le complément du décret (une fois de plus rejeté au vote lors du CSE : 31 votes "contre", 27 abstentions, et 3 votes "pour") doivent être traitées pour le 6 juin au plus tard. Un CDEN « rythmes scolaires » doit se tenir rapidement après cette date pour que l'ensemble des horaires des écoles du département soit connues de tous.

Dans ce contexte, la FSU rappelle sa revendication d'une suspension du décret et de son complément pour une réécriture complète pour la rentrée 2015.

Concernant les collèges, La rentrée scolaire 2014 se prépare avec une prévision des effectifs de 245 élèves en plus. Pour les prendre en charge dans les classes, 12 postes d'enseignants sont créés, solde de 35 créations et 23 suppressions prévues. Si, pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, ce solde est positif, il est très loin d'être suffisant et bien inférieur aux 23 postes créés pour la rentrée 2013.

La logique comptable n'est pas fondamentalement inversée : les établissements devront accueillir plus d'élèves avec des moyens qui ne sont pas proportionnels aux besoins générés par cette hausse des effectifs.

S'il reste quelque peu avare d'heures-poste, notre ministère est en revanche très généreux en heures supplémentaires : plus de 6 équivalents temps plein sont créés exclusivement en HSA et le taux moyen départemental est désormais à 9,5% ! On nous impose toujours plus d'heures supplémentaires ! Depuis des années, les heures supplémentaires sont détournées de leur vocation de variable d'ajustement pour s'installer comme de véritables moyens d'enseignement sources de pressions et de tensions dans nos établissements. Cette logique engendre un trop grand nombre de complément de services (services partagés entre établissements).

Pour la rentrée 2014, nous avons aussi une grande inquiétude pour notre département avec la crise du recrutement des enseignants. Dans les écoles, nous sommes un département chroniquement déficitaire et dans les collèges à la rentrée 2013 nous avons 105 postes vacants (26 en math, 17 en français, 8 en arts plastiques, 10 en EPS, ...) sur les 1139 postes du département.

Les résultats des concours exceptionnels sont dramatiques, 26 postes non pourvus dans le 1<sup>er</sup> degré dans notre académie, 50 % des postes non pourvus au CAPES de mathématiques, .... Sur le concours rénové dans le 1<sup>er</sup> degré seulement 40 % des inscrits se sont présentés aux écrits dans notre académie.

Dans ce contexte la FSU 28 demande que ces postes non pourvus soient mis au concours rénovés pour que la rentrée 2014 ne se fasse pas de façon catastrophique. Dans le premier degré le recours aux listes complémentaires doit être privilégié et non le recours à la précarité.

Pour conclure nous demandons au Conseil Général de nous faire le point sur son projet de transformation des locaux de l'ESPE en Collège. L'université d'Orléans est en train de mesurer que le déménagement de l'ESPE dans les locaux du PUEL est compliqué et que déjà il pense repousser la date de celui-ci à la rentrée 2016 ou 2017.

Pour notre part nous continuons de penser que l'ESPE doit rester dans ses locaux pour assurer la formation initiale et continue des enseignants dans de bonnes conditions. Dans le même temps, la construction d'un nouveau collège sur le secteur de Rechèvres s'impose pour que les élèves de ce secteur puissent bénéficier de bonnes conditions matérielles ce qui n'est pas le cas au collège Jean Moulin.